

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Siège intercommunal Espace Antoine
Guilbaud
1 place Charles de Gaulles
44 330 VALLET
02 51 71 92 12
a.ulve@cc-sevreloire.fr



Au 1er janvier 2017, les Communautés de communes de Vallet et Loire Divatte se sont regroupées pour former la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - o SCOT et schéma secteur
- Planification : élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a été prescrit au conseil communautaire du 2 octobre 2019.
- Accueil des gens du voyage
 - o Aménagement entretien et gestion aires d'accueils des gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie
 - o Politique du logement social d'IC au travers du PLH approuvé le 26 juin 2019.
 - o Action par des opérations d'IC en faveur personnes défavorisées. Sont considérées d'IC : construction et gestion des logements urgence, soutien construction de logements intermédiaires d'IC, contribution FSL, gestion des locaux affectés aux associations caritatives d'intérêt Communautaire (compétence territorialisée aux anciennes communes de Loire Divatte : 7 rue de la Fidèle au Loroux-Bottereau (resto du cœur et épicerie sociale), et rue de la Bourrie à Vallet.

OBSERVATIONS

Le SCOT révisé du Vignoble Nantais a été approuvé le 29 juin 2015. Il intègre la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglomération et la Communauté de Communes Sèvre et Loire.